Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 5 mai 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte.

2025-05-2031 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 3. *Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2025* considérant que ce procès-verbal a déjà été adopté lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AVRIL 2025

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2025-05-2032 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**

Il est proposé par Francis Paré et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-05-2033 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 182 060.60$ (chèques numéro 21 488 et 21 489 + dépôts directs numéro 2 769 à 2 797 + prélèvements numéro 2 120 à 2 148).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une courte période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

La mairesse fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024.

2025-05-2034 **DEMANDE DE PRIX POUR GRAVIER**

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de trois entreprises pour l'achat d'environ 3 000 tonnes de gravier 0 3/4;

ATTENDU QUE le prix doit inclure la livraison sur tout le territoire de Saint-Frédéric;

ATTENDU QUE les offres déposées sont les suivantes :

- Excavation Turmel 14.50$ / tonne
- Gravière M.J. Lessard inc. 15.68$ / tonne
- Gravière GNVR 16.25$ / tonne

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

D'accepter l'offre d'Excavation Turmel pour l'achat d'environ 3 000 tonnes de gravier 0 3/4 au coût de 14.50$ la tonne, livraison incluse;

D'imputer cette dépense au budget de fonctionnement, conformément aux crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-05-2035 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GAGNÉ DIESEL - RÉPARATION FORD F450**

ATTENDU QUE le camion Ford F450 est brisé depuis un moment;

ATTENDU QUE ce ne sont pas tous les garages qui réparent les véhicules au diesel;

ATTENDU QUE ce camion est très utile pour les employés, particulièrement pour les travaux de préparation du printemps;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès du garage Gagné Diesel de la municipalité de Saint-Jules;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'accepter la soumission de Gagné Diesel en date du 16 avril 2025 au montant estimé de 11 631.89$ taxes incluses en se basant sur 30 heures de temps estimé pour effectuer les réparations, ainsi que les pièces devant être remplacées;

QUE le conseil est conscient que le nombre d'heures est estimé en considérant que le mécanicien ne découvre pas d'autres pièces endommagées en effectuant les réparations;

D'imputer cette dépense au budget de fonctionnement, conformément aux crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-05-2036 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PROJETS CARON - TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE les bénévoles de la bibliothèque ont mentionné au conseil à quelques reprises qu'ils manquaient d'espace pour ranger tous les livres offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE le conseil désire offrir plus d'espace à la bibliothèque, ce qui permettra d'augmenter l'offre de livres aux citoyens;

ATTENDU QUE le conseil a pris la décision d'utiliser la salle de rencontre de la Chambre de commerce qui est adjacente à la bibliothèque pour agrandir la superficie de celle-ci;

ATTENDU QU'il y a une porte communicante entre les deux espaces, mais que cette ouverture n'est pas assez grande, et qu'il est nécessaire d'abattre une partie du mur séparant ces deux espaces;

En conséquence, il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

D'accepter la soumission n° 1057 de Projets Caron en date du 17 avril 2025 au montant de 4 426.54$ taxes incluses pour effectuer ces travaux;

D'imputer cette dépense au budget de fonctionnement, conformément aux crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-05-2037 **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 297-15**

Madame Sylvie Couture, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 408-25 amendant le règlement de zonage numéro 297-15 ayant pour objet la modification de la Grille des usages dans les zones RR70, RF55 et M85.

2025-05-2038 **PROJET DE RÈGLEMENT 408-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 297-15**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric souhaite revoir les usages permis dans certaines zones de son périmètre urbain;

ATTENDU QUE la municipalité doit adapter son territoire à la demande croissante en logements et au faible taux d'inoccupation des immeubles;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite prévoir la possibilité de combiner l'habitation et le commerce de proximité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2024.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement conformément à la Loi;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le projet de règlement numéro 408-25 amendant le règlement de zonage numéro 297-15;

QUE le projet de règlement 408-25 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-05-2039 **AUTORISATION D'INTERVENTION AU MTMD SUR RANG ST-OLIVIER - TRAVAUX SUR LA VOIE FERROVIAIRE**

ATTENDU l'annonce par le gouvernement de la remise en marche d'une partie du chemin de fer Québec central, dont celle présente sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE d'importants travaux sont nécessaires avant la remise en état du chemin de fer;

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la municipalité autorise le MTMD à réaliser des travaux sur une partie des lots 4 220 515 et 4 220 516 afin de raccorder la route Saint-Olivier au passage à niveau du chemin de fer Québec central;

QUE la municipalité autorise le MTMD à fermer la route Saint-Olivier pour la durée des travaux, et prévoir un chemin de détour;

QUE ces autorisations soient conditionnelles à ce que le MTMD s'engage à remettre une structure de chaussée équivalente à l'existant;

QUE le MTMD s'engage à remettre les plans tel que construit (TQC) du passage à niveau.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

PROLONGEMENT DU PARC INDUSTRIEL

2025-05-2040 **Acceptation de l'offre de services de Stantec - Préparation devis d'appel d'offres et accompagnement**

ATTENDU qu'un mandat avait été donné à Stantec au montant de 74 300$ plus taxes pour la confection des plans pour le prolongement du parc industriel;

ATTENDU QUE ce mandat ne comprenait pas le devis, car la municipalité souhaitait, à ce moment, faire tous ces travaux en régie interne;

ATTENDU QUE ce projet s'avère plus considérable que ce que la municipalité avait envisagé initialement;

ATTENDU QUE suite à ce constat, la municipalité désire faire une partie des travaux en régie interne, et donner une autre partie à contrat;

ATTENDU QUE les travaux en régie interne seront la station de pompage, ainsi que le bassin de rétention;

ATTENDU QU'un appel d'offres public sera fait pour la fourniture et l'installation des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que pour les travaux de voirie;

ATTENDU QU'un devis est nécessaire pour aller en appel d'offres public;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

D'accepter l'offre de services de Stantec en date du 11 avril 2025 au montant de 6 850$ plus taxes pour la préparation du devis;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 401-24.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-05-2041 **<u>Acceptation de la proposition de Xylem pour station de pompage</u>**

ATTENDU le projet de prolongement du parc industriel;

ATTENDU QUE le projet prévoyait initialement le déplacement du poste de pompage no 2;

ATTENDU QUE ce poste de pompage est fabriqué de fibre de verre, et qu'il a été fixé dans une dalle de béton très épaisse;

ATTENDU QUE le risque de bris est très élevé;

ATTENDU QU'advenant un bris durant le déplacement, la municipalité se trouverait devant une problématique de déversement d'égouts, et que le délai pour recevoir une nouvelle station de pompage serait trop élevé;

ATTENDU QUE la municipalité a choisi d'acheter une nouvelle station de pompage, tout en récupérant les pompes et le panneau de contrôle de la station de pompage no 2 qui ne servira plus;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

D'accepter la soumission de Xylem en date du 14 avril 2025 au montant de 74 350$ plus taxes pour l'achat d'une station de pompage préfabriquée en fibre de verre, livraison incluse;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 401-24.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-05-2042 **<u>Appel d'offres pour prolongement du parc industriel</u>**

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'autoriser la directrice générale, Cathy Poulin, à aller en appel d'offres pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le parc industriel sur une longueur d'environ 690 mètres.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents.

<u>CORRESPONDANCE</u>

2025-05-2043 **Invitation à la Classique de golf de Beauce-Centre Économique**

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

QUE le conseiller, Francis Paré, participe à la Classique de golf de Beauce-Centre Économique le 5 juin 2025 au coût de 195$ plus taxes pour le forfait golf et repas.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

VARIA

Rien à ajouter.

2025-05-2044 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

De lever l'assemblée à 19h55.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

_____
Mairesse

_____
Directrice générale